



Lettre avertissement avant de quitter la société

Par **vigikia**, le **07/08/2013** à **11:38**

BonjourrrrrnMon Directeur General m a ecrit une lettre d'avertissement la veille de quitter son poste et la société (depart le 2 aout)et me l'a faite envoyer à posteriori (envoyée le 5aout reçu le 6aout). Je souhaiterais savoir si cet avertissement est recevable légalement, sachant que mon responsable direct n'était pas au courant ? rnrnMerci de votre aide

Par **Lag0**, le **07/08/2013** à **13:28**

Bonjour,rnQu'entendez vous par "quitter la société" ?rnVous n'en faites plus partie ? Auquel cas, un avertissement ne devrait pas beaucoup vous gêner...

Par **pepelle2**, le **10/08/2013** à **19:43**

BonjourrrnSi j'ai bien compris, c'est le directeur général ayant envoyé la lettre d'avertissement qui a quitté l'entreprise. Ayant quitté celle ci avant que la lettre ne soit envoyée, notre internaute demande si l'avertissement est valable.rnPour moi oui si l'en tête de la lettre indique bien la date du 1 ou 2aout. rnDe toute façon il sera plus efficace de faire une lettre de contestation (au nouveau directeur) de cet avertissement plutôt que d'essayer de prouver que cette lettre est illégale

Par **Lag0**, le **11/08/2013** à **09:27**

Merci, effectivement, j'avais mal compris...